

**ADMINISTRATION COMMUNALE
DE HUY
ENVIRONNEMENT**

AVIS DE DECISION

**Etablissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret
du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement**

**Concerne la demande de ARTEC s.a. – Quai de Compiègne 73 à 4500 Huy pour
renouvellement du permis d'environnement du magasin Monsieur Bricolage sis
Quai de Compiègne, 73 à 4500 Huy.**

Le permis d'environnement est octroyé

Le Collège,

informe sa population qu'elle peut prendre connaissance de sa décision du 28/08/2026 à l'administration communale, bureau de l'Environnement, Rue Vankeerberghen, 14 à Huy du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 15h30 ainsi que les jeudis de 17h00 à 20h00, sur rendez-vous, à prendre au plus tard la veille avant 14h00 au 085/21.78.21.

Le présent avis est affiché du 07/09/2026 au 27/09/2026

Un recours par rapport à la décision précitée peut être introduit auprès du **SPW - Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement – Avenue Prince de Liège 15 – 5100 Jambes (Namur)** dans un délai de 20 jours à dater du premier jour d'affichage de cet avis. Le recours doit être introduit à l'aide du formulaire prévu à l'annexe XI de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, formulaire disponible auprès de l'administration communale et sur le site du Service Public de Wallonie. Il doit être accompagné de la preuve du paiement de 25 € sur le compte BE44 0912 1502 1545 du Département des Permis et Autorisations.

PAR LE COLLEGE

Le Directeur général,

M. BORLÉE

Le Député-Bourgmestre,

CH. COLLIGNON

POUR EXTRAIT CONFORME :

Par délégation
La Directrice générale adjointe,


F. LEDUC



Le Député-Bourgmestre,

CH. COLLIGNON